



En 2018, plus de 600 établissements scolaires labellisés Eco-Ecole

De plus en plus d'établissements scolaires font le choix d'intégrer le développement durable à leur projet pédagogique et agissent pour réduire leur empreinte écologique.

Les élèves et les enseignants agissent et le montrent !

Les enseignants sont chaque année plus nombreux à enseigner les enjeux du développement durable, comme le changement climatique. Les élèves aussi ont envie d'agir et les établissements scolaires sont à la fois de formidables terrains d'apprentissage et d'action.

Le jury de labellisation est constitué d'experts de l'ADEME, de l'UNESCO, de la MGEN, de CITEO, du Réseau Ecole et Nature et de Teragir, ils apportent des conseils personnalisés aux établissements scolaires.

Nous vous invitons à découvrir la vidéo présentant cette étape importante dans la vie d'une Eco-Ecole, d'un Eco-Collège et d'un Eco-Lycée :

<https://www.youtube.com/watch?v=vtGN2RytwvE>



Plus de 2600 établissements en démarche Eco-Ecole, dont 659 labellisés, quelle est la différence ?

Tous les établissements scolaires en démarche Eco-Ecole bénéficient de l'accompagnement gratuit de l'équipe Teragir, jusqu'à l'obtention du label s'ils le souhaitent.

Le label est volontaire, à la demande des établissements. Leur dossier est étudié par un jury d'experts. C'est pour les établissements une étape supplémentaire qui leur permet de valoriser leur projet de l'année.

